

Conseil municipal du 25 février 2025
présidé par Mr BOUTHEMY, maire de CORNILLE

Membres présents : André BOUTHEMY, Aurélie CATALDI, Vincent GUILLEUX, Véronique PELEY, Vincent MOTTARD, Joel BARBOT, Jérôme LBOUC

Membres absents ayant donné pouvoir : Céline DENIS,

Membres absents : Nicolas MASSET, Aurélien LECLAIR, Lizzy GUILLEUX

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à Mr Camille EL AOUD qui remplace Mme Mélanie DUROSSET durant son congé maternité.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

1. Présentation du dernier conseil municipal :

Mr le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal du dernier conseil municipal :
Le dernier conseil municipal du 24/10/2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations :

Réception des travaux mairie
Ressources humaines : validation du nouveau régime RIFSEEP par le CST RDV avec l'agent technique en arrêt longue durée pour évaluer le potentiel du dossier départ en retraite.
Recrutement secrétaire général Mr EL AOUD en remplacement de l'arrêt de Mme DUROSSET
OUEST Collectivité : commande de 10 chaises pour la salle de la Fontaine
SDE 35 : Devis signé pour le remplacement de 4 bornes HS Remplacement d'une lanterne
Trésorerie de Vitré : Signature et envoi des restes à réaliser 2024/2025
Florian menuiserie : Réparation porte hall école ste Anne et porte local WC foot
Normeo : Contrôle de sécurité incendie obligatoires réalisés dans la salle de sport et au centre culturel.
Jeux enfants : RDV pris pour mise en concurrence d'un éventuel projet de remplacement des structures extérieures de jeux pour enfant.
Travaux : Notification de rejet aux entreprises déboutées pour mise en chantier de « l'aménagement de la rue des Vallons ».
Finances : Finalisation et scellage du CFU compte financier unique du BP budget principal 2024.
Culture : Réparation de la fibre à la médiathèque.
Administratif : Livraison et paramétrage du nouveau photocopieur

Le conseil municipal prend acte des décisions.

3. Délibérations :

La loi d'orientation de la politique énergétique repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie.

Vitré communauté propose aux communes d'adhérer à un service mutualisé pour le montage de dossiers permettant de valoriser des certificats d'économie d'énergie (CEE) et de solliciter des subventions concernant des projets mettant en avant des économies d'énergie. Ces dossiers seront transmis à la région Bretagne qui regroupera tous les projets des différents secteurs. Cela aura un impact pour l'obtention des CEE et pour l'attribution de subventions. 3 délibérations et une convention sont proposées au conseil municipal pour validation.

1 Convention de partenariat relative à la valorisation des Certificats d'Economies D'Energie des collectivités de Vitré Communauté :

.

Il est proposé :

- DE DECIDER de valoriser les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) au travers de la démarche de regroupement portée par la Région Bretagne, en lien avec Vitré Communauté.
- DE S'ENGAGER à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la commune, la valorisation des mêmes

CEE ;

- D'APPROUVER les conventions de partenariat relative à la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie

des collectivités de Vitré Communauté et de la région Bretagne ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement entre la commune et Vitré communauté ainsi que tous les documents relatifs à ce(s) dossier(s) ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement entre la commune et la Région Bretagne ainsi que tous les documents relatifs à ce(s) dossier(s) ;

Le conseil municipal s'interroge sur la multiplication des services et l'impact sur les retours de subventions.

Le conseil municipal vote cette délibération : 2 abstentions / 6 pour

2 Avenant à la convention d'adhésion au service commun de « Conseil en Energie Partagée

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de Conseil en Énergie Partagé et ses annexes ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que de potentiels futurs avenants avec le service commun « Conseil en Énergie Partagé ».

Le conseil municipal vote cette délibération : 1 abstention / 7 pour

L'avenant à la convention de partenariat relatives aux aides des programmes ACTEE de la FNCC des collectivités de Vitré Communauté adhérentes au service commun de « Conseil en Energie Partagé :

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER l'avenant à la convention de partenariat relative aux aides des programmes ACTEE de la FNCCR des collectivités de Vitré Communauté adhérentes au service commun de Conseil en Énergie Partagé ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le service commun « Conseil en Énergie Partagé ».

Le conseil municipal vote cette délibération : 1 contre / 7 pour

Renouvellement de la convention avec le RPE du pays de Chateaubourg :

Le RPE est un service mis en place en 2018 entre les communes de Chateaubourg, Cornillé, Domagné, Louvigné de Bais, Saint Aubin des Landes et Saint Jean sur Vilaine, Pocé les bois.

Ce service permet de créer une dynamique pour la petite enfance. Service pour les jeunes parents et les assistantes maternelles, mise en place, d'animation et de matinées d'éveil sur différentes lieux avec présence d'animatrices, organisation de festimômes sur et à destination des différentes communes.

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'APPROUVER la convention proposée en annexe de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

Attributions de subventions aux associations

Comme chaque année, le conseil municipal décide de l'attribution de subventions aux associations qui en fait la demande et qui ont constitué un dossier complet. Le conseil municipal s'accorde pour définir le montant des subventions.

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER le versement des demandes de subvention des associations votées au budget 2025 ;

- DE PRÉCISER que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de

demande et à la production des pièces justificatives demandées par la commune ;

- 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025 ;

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

Présentation et vote du compte financier unique (CFU) du budget principal 2024 :

Le CFU présente un excédant en section de fonctionnement et d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE :

*-D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget principal dont les résultats sont repris ci-dessus ;
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision*

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

Présentation et vote de l'affectation des résultats pour le budget principal 2024 :

Les résultats précédents sont affectés pour le budget 2024.

D'APPROUVER l'affectation des résultats pour l'année 2024 présentée ci-dessus.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

Vote du taux d'imposition pour la commune de Cornillé :

Compte tenu de l'équilibre financier de la commune le taux d'imposition reste inchangé.

Le conseil municipal valide cette décision.

Echange de parcelle entre ESPACIL et la commune :

Un transfert de parcelle doit être réalisé entre EPACIL et la commune sur une petite surface transfert d'un poteau électrique) .

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'APPROUVER le transfert de parcelles.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

Présentation du RQPS eau potable :

Comme chaque année, le syndicat « eau des portes de Bretagne présente son rapport annuel de service du service public et notamment le rapport relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable (RQPS). Vous pouvez retrouver ces informations sur le site internet « eau porte de Bretagne. »

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'APPROUVER le rapport.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

INFORMATION /DOSSIERS EN COURS

- 1 **Souscription à l'application mon village :**

Suite à sa rencontre avec la personne en charge d'info locale de Ouest-France. Mme PELEY présente le compte-rendu de cette réunion présentant une application de communication « mon village ». Cette application permet de développer une communication en temps réel pour les habitants, les associations et les commerces et une visibilité sur les communes voisines.

Le conseil municipal ne souhaite pas retenir cette solution estimant que la communication actuelle est suffisante, notamment via le site internet et que l'abonnement est trop élevé.

2 Déploiement par le SMICTOM du tri à la source des biodéchets :

Depuis janvier 2024, le tri à la source de biodéchets se généralise sur l'ensemble du territoire du SMICTOM Sud Est 35. Suite à la rencontre avec un représentant du SMICTOM, 2 solutions ont été retenues :

Compostage individuel :

- *Pour les particuliers possédant un jardin, des composteurs de différentes capacités peuvent être achetés par les habitants. Ils devront être commandés et retirés sur site, une formation sur le compostage leur sera proposée lors du retrait. Une information détaillée va être transmise aux habitants pour les tarifs des composteurs et les lieux de distributions.*

Compostage collectif :

- *Pour les particuliers ne possédant pas ou peu de jardin, la commune envisage d'acquérir un site de compostage partagé avec pergola. Le site retenu sera celui à proximité de la salle de sport à côté du site de BAV déjà existante. Une information détaillée sera communiquée aux habitants.*

D'APPROUVER l'installation de bacs de compostage sur l'emplacement jugé comme étant idéal par la Commune et le SMICTOM Sud Est 35.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Secrétaires de séance

Véronique PELEY / Camille EL AOUAD